



BOURGEOISIE  
DE  
MONTANA

## Procès-verbal de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Montana tenue le vendredi 18 mars 2022 à 19h30 à la Maison bourgeoisiale de Corin.

---

Le procès-verbal est tenu par Thierry Rey, Secrétaire.

**Présents :** Michel Rey, Président.  
Dominique Casas-Bonvin, Vice-Présidente.  
Laetitia Krembel, Conseillère.  
Fabien Rey, Conseiller.  
Thierry Rey, Conseiller.

Ainsi que 26 bourgeoises et bourgeois

M. Michel Rey, Président, ouvre l'assemblée à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents. Il salue les bourgeois d'honneur : MM. Maurice Robyr, Président d'Honneur et Christophe Cordonier, ainsi que les anciens Conseillers. Il excuse l'absence de Mmes Nicole Clivaz-Bonvin, Jacqueline Rey, Sandra Rey, Andréane Berclaz, MM. Yves-Roger Rey et Jean-Vincent Rey.

Il informe que l'assemblée a été convoquée par publication au pilier public en date du vendredi 25 février 2022, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Loc) et peut donc être valablement tenue.

Il propose les scrutateurs suivants : MM. Kevin Casas et Patrick Rey. Pas d'opposition à cette nomination.

Il présente l'ordre du jour tel que publié :

### **Ordre du jour :**

1. Lecture et approbation du PV de l'AP extraordinaire du 26 octobre 2021
2. Avancement des études du terrain du Vorgyr
3. Présentation des comptes 2021
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision
6. Budget 2022, approbation
7. Plan financier 2022 - 2025
8. Avenant DSDP antenne Swisscom Moubra, information et approbation

9. Achat, échange, don de terrains : - Hoirie Marie Ravaz et de Victorin Tapparel

- Marie-Jeanne Pannatier et Fabien Rey

- Discussions et approbations

10. Chalet ESS Crans-Montana, discussion et approbation

11. Agrégations, présentations et approbations

12. Locations des salles

13. Divers

**L'ordre du jour est approuvé, sans modification par l'Assemblée.**

### **1. Lecture et approbation du PV de l'AP extraordinaire du 26 octobre 2021**

Le PV de l'assemblée primaire extraordinaire du 26 octobre 2021 est consultable depuis un mois sur le site de la Bourgeoisie et joint dans le fascicule des comptes.

**Le Président** propose de ne pas le lire pour éviter une lecture fastidieuse, il demande si quelqu'un souhaite sa lecture intégrale, personne ne se manifeste. Il lit et commente rapidement les titres.

Il demande s'il y a des oppositions ou des remarques à faire, si ce n'est pas le cas, le procès-verbal est accepté. Il tient à remercier **M. Thierry Rey, Secrétaire**, pour son excellent travail.

### **2. Avancement des études du terrain du Vorgyr**

**Le Président** informe l'Assemblée que suivant l'APE du 26.10.2021, le **Conseil**, c'est rapidement mis au travail. Une question qui a été abordée de suite est le problème des marchés publics. Nous avons eu contact avec un avocat, avec la commission cantonale des constructions et ils nous ont répondu que cela allait dépendre du projet. Ensuite nous avons cherché un « **BAMO** » qui est nouveau et signifie, « **Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage** ». C'est un professionnel qui va nous accompagner et aider dans ce futur projet. Il nous fallait une personne d'expérience, qui a mené des projets importants à terme, avec succès et rigueur, qui jouit d'une excellente réputation et qui a une certaine indépendance dans son travail. Nous avons eu la chance de rencontrer, **M. Joseph Cordonier** de Lens, qui est parmi nous ce soir et qui va prendre la parole pour se présenter et nous expliquer en grande ligne le travail qui nous attend.

- **M. Joseph Cordonier** explique avoir officié comme **BAMO**, la première fois pour le home à Venthône. Cela, c'est bien passé, même avec certaines difficultés avec des entreprises qui venaient de loin. Il a fait respecter les délais et réaliser ce travail en dessous du montant devisé.
- Le terrain du Vorgyr a une surface de 4'700m<sup>2</sup>, c'est le nombre de m<sup>2</sup> qui est proche de la demande d'un plan de quartier par la municipalité, à voir les avantages et inconvénients que l'on analysera par la suite.
- Il faudra réunir un groupe de travail qui aura comme tâche d'accompagner et de mettre en place un cahier des charges pour l'établissement et l'avancement du projet. Un premier point est ressorti, c'est qu'il y a une volonté de réaliser la mixité des générations, favoriser les jeunes familles qui pourront rester au village et maintenir les anciens au village.
- Encourager les activités professionnelles sur place, une prise en compte des besoins du village.

- Rencontrer les propriétaires des parcelles voisines, à savoir s'ils veulent participer pleinement ou pas à ce projet, sans contrainte.
- Le but est de déboucher sur un mandat d'étude parallèle, d'avoir 3 à 5 équipes qui travaillent sur la phase d'avant-projet. Ensuite le groupe de travail pourra se prononcer sur le projet le plus approprié qui correspond aux attentes de la Bourgeoisie. Le timing intentionnel pour le mandat d'étude est prévu au plus tard pour le printemps 2023.
- Mettre en place un plan de financement pour les premières phases et s'il y a d'autres possibilités de financer pour les phases suivantes, on adaptera par la suite.

Le Président ouvre la discussion et pour des questions à la suite de cette explication. Personne ne demande la parole et l'Assemblée semble satisfaite. Il remercie et salue **M. Joseph Cordonier** pour sa présentation et sa présence parmi nous.

### **3. Présentation des comptes 2021**

La parole est donnée à **Mme Dominique Casas-Bonvin, Caissière**, pour la lecture des comptes annuels 2021, qui sont insérés dans le fascicule des comptes en page 3.

#### **1. Compte administratif**

##### **- Compte de fonctionnement**

Le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 104'015.04 alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de revenus de CHF 50'901.00.

La pandémie de la Covid-19 qui a débuté au mois de mars 2020 et qui s'est poursuivie en 2021 a à nouveau engendré l'annulation des différentes activités annuelles de la Bourgeoisie et des manifestations pour lesquelles la Bourgeoisie avait été sollicitée financièrement, ce qui a eu pour effet de réduire les charges relatives à ces activités et manifestations.

#### **01 - Législatif et exécutif**

##### **-012.300.01 - Honoraires du Conseil**

Le Conseil bourgeoisial ayant débuté l'étude du projet immobilier de la parcelle du Vorgyr (parc. N° 1358) en automne 2021 seulement, les honoraires du Conseil sont inférieurs de CHF 5'500.00 par rapport au budget prévu.

#### **81 - Sylviculture**

##### **-810.314.01 - Travaux d'entretien des forêts**

Les frais d'entretien des forêts se sont élevés à CHF 9'650.40 alors que le budget prévoyait CHF 35'000.00 de charges.

##### **-810.427.01 - Ventes de bois**

Les ventes de bois ont enregistré des recettes de CHF 10'445.00 pour un budget de CHF 5'000.00.

#### **942 - Immeubles du patrimoine financier et titres**

##### **-942.423.09 - Droits de passage**

La diminution de recettes de CHF 2'000.00 pour les droits de passage par rapport à l'exercice 2020 correspond à un droit de passage qui a été englobé dans la mise à jour des DSDP en faveur de CMA SA et dont les locations sont comptabilisées dans le compte 942.423.05 « Locations de terrains ».

#### **- Compte des investissements**

Aucun investissement en relation avec le patrimoine **administratif** n'a été réalisé en 2021, d'où l'absence du compte des investissements dans la présentation du compte annuel 2021.

## **2. Bilan**

#### **- Actif**

L'actif du bilan, selon les directives de la Lco et de l'Ofinco, voit ses avoirs répartis entre patrimoine financier et patrimoine administratif.

Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques, alors que le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques.

#### **- Fortune**

La fortune a enregistré une augmentation de CHF 104'015'.04 au 31.12.2021 correspondant à l'excédent des revenus 2021 du compte de fonctionnement.

La fortune nette se monte à CHF 6'577'761.88 au 31.12.2021.

Il est relevé que le compte administratif et le bilan sont présentés pour la dernière fois en 2021 sous la forme du modèle comptable harmonisé MCH1, le canton du Valais ayant introduit dès 2022 leur présentation sous la forme du modèle comptable harmonisé MCH2.

La **Caissière** lit les têtes de chapitre des comptes de la Bourgeoisie au 31 décembre 2021.

Suite à cette présentation, le **Président**, demande s'il y a des questions.

- **Mme Marie-Jo Rey-Roby** demande à quoi représente le montant de CHF 1'413.00 au sujet du compte N° 029.318.051 « Frais d'étude Projet parcelle N° 1358 Montana » ?
- **M. Christophe Cordonier** répond qu'il s'agit des discussions et séances avec divers architectes pour le projet du Vorgyr.
- **Mme Marie-Jo Rey-Roby** demande pourquoi il y a une différence du prix des locations des vignes ?
- **Le Président** lui répond que c'est suite aux directives de l'Etat du Valais qui a donné le droit aux locataires de déduire de moitié les locations, en cause la pandémie et la maladie dans les vignes. Provins a écrit à la Bourgeoisie qu'ils allaient payer la moitié du montant de la location.

Plus aucune question n'est formulée.

**Le Président** remercie chaleureusement **Mme Dominique Casas-Bonvin**, pour son excellent travail et **M. Christophe Cordonier** pour la bonne tenue de cette comptabilité.

## **4. Rapport de l'organe de révision**

La parole est donnée à **Mme Laetitia Krembel, Conseillère**, pour nous lire le rapport de l'organe de révision de la **Fiduciaire FIDAG**, qui est inséré dans le fascicule des comptes en page 12.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie.

La Fiduciaire FIDAG représenté par : **M. Daniel Savioz, Responsable** et **Mme Anne-Laure Rey.**

Pas de question formulée suite à cette lecture.

## **5. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision**

**Le Président** propose à l'Assemblée d'approuver en même temps les comptes de l'exercice 2021 et le rapport de l'organe de révision par mains levées.

Il demande : acceptez-vous les comptes 2021 et le rapport de l'organe de révision tel que présentés et d'en donner décharge aux organes concernés.

**Par mains levées, les comptes 2021 et le rapport de l'organe de révision sont acceptés à l'unanimité.**

## **6. Budget 2022, approbation**

La parole est donnée à **M. Christophe Cordonier, Fiduciaire**, qui va nous expliquer et présenter ce nouveau plan comptable MCH2.

**M. Christophe Cordonier** salue l'Assemblée et explique que ce nouveau plan comptable a été modifié par la Confédération, qui concerne les Communes et les Bourgeoisies et que sur le budget il n'y a plus les mêmes présentations. Ce qui change, est qu'on ne parle plus de compte de fonctionnement mais de compte de résultat, il y a les dicastères qui changent et donne des précisions. Une autre particularité c'est qu'à partir de 2022 il n'y aura plus d'amortissement dans le compte de résultat, simplement parce que la Bourgeoisie dispose essentiellement d'un patrimoine financier.

Le budget 2022 est passé en revue par **Mme Laetitia Krembel**, qui est inséré dans le fascicule des comptes des pages 13 à 17.

**Le Président** demande s'il y a des questions concernant ce budget.

- **M. Marcel Berbier** parle des aménagements de la place Corinna Bille qui vont être réalisés par la Commune de Crans-Montana début avril. Il s'étonne qu'un montant de CHF 40'000.00 soit prévu dans le budget, pour des aménagements complémentaires.
- **Le Président** répond que ce montant a été accepté par l'Assemblée primaire du 25 juin 2020 et que nous l'avons gardé pour aménager les 10 places de parc de la Bourgeoisie, selon convention avec la Commune. Ce montant ne va certainement pas être utilisé totalement.
- **M. Maurice Robyr** s'aperçoit qu'il y a sur le budget 2022 le montant de CHF 75'000.00 pour la réhabilitation du chalet ESS. Il demande s'il est en corrélation avec le point 10 de l'ordre du jour.
- **Le Président** répond que oui, on va savoir après les discussions et décisions du chalet ESS, si l'on doit maintenir ou pas ce montant dans le budget.

**Le Président** demande : acceptez-vous le budget 2022 de la Bourgeoisie de Montana tel que présenté ?

**Par mains levées le budget 2022 est accepté à l'unanimité.**

## **7. Plan financier 2022 - 2025**

**Le président** informe que ce plan est inséré dans le fascicule des comptes en page 18. Le plan financier a été réalisé par le **Conseil**. Il tient compte entre autres des travaux du terrain du Vorgyr, un montant a

prévu dans le budget 2022. Pour les années suivantes, il y aura certainement des montants plus importants à prévoir suivant l'avancement du projet du Vorgyr. Ce plan a été élaboré en tenant compte de l'indice des prix à la consommation à 0 de moyenne. Ce plan peut être à tout moment modifié, il est fait à titre indicatif et ne doit pas être approuvé.

Aucune question n'est posée.

## **8. Avenant DSDP antenne Swisscom Moubra, information et approbation**

Le **Président** a reçu une demande de Swisscom afin de modifier l'antenne de la Moubra et de l'adapter aux nouvelles technologies. L'ancien contrat nous assurait une entrée financière de CHF 6'000.00/an. Après de longues discussions nous sommes parvenus à un accord. Swisscom nous versera CHF 9'500.00/an pour sa propre utilisation et CHF 9'500.00/an en plus, pour une éventuelle location que Swisscom s'engage à nous informer, ainsi qu'un montant unique et forfaitaire de CHF 5'000.00 à l'obtention du permis de construire. Le contrat a été signé pour que Swisscom puisse avancer avec la mise à l'enquête et la réalisation des travaux. Pour des questions de transparence nous aimerions l'approbation de l'Assemblée.

- **M. Maurice Robyr** précise que pour le prix de l'utilisation de l'antenne, le **Conseil** peut prendre la décision seul, mais qu'il y a des locations en plus il faut passer par l'Assemblée.
- Le **Président** dit que c'est pour cette raison que l'on demande l'approbation de l'Assemblée. S'il n'y a pas d'autre remarque, il demande :  
Acceptez-vous l'avenant au contrat antenne Swisscom de la Moubra ?

Par mains levées l'avenant au contrat antenne Swisscom est accepté à la majorité, moins une abstention déclarée, par l'Assemblée.

## **9. Achat, échange, don de terrains : - Hoirie Marie Ravaz et de Victorin Tapparel**

*- Marie-Jeanne Pannatier et Fabien Rey*

*- Discussions et approbations*

Le **Président** a reçu deux propositions de don de terrains.

La première proposition de don est l'hoirie **Mme Marie Ravaz et de M. Victorin Tapparel**. Il s'agit de dix parcelles, principalement des champs, prés et bois. L'habitude de la Bourgeoisie est de reprendre les terrains gratuitement et de payer les frais d'acte du notaire sans les frais de la dévolution de l'hoirie.

- **M. Maurice Robyr** demande où sont les parcelles et aussi s'il n'y a pas une qui est voisine avec la parcelle de la société de musique à la Créhette. Il précise aussi de faire attention à la dévolution de l'hoirie.
- Le **Président** lui répond ne pas avoir vraiment cherché toutes les parcelles, qu'il y en a neuf sur le territoire de Montana et une sur Chermignon. Il lui rappelle que pour la dévolution, cet élément est toujours discuté avec le notaire.
- **Mme Marie-Jo Rey-Robyr et M. Olivier Rey** s'inquiète pour les charges et les frais de ces parcelles.
- Le **président** dit que des charges et des frais c'est possible, mais en ce moment la valeur du terrain n'est pas grande, par contre par la suite cela peut augmenter.
- Le **Président** demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.
- Acceptez-vous le don de l'hoirie Marie Ravaz et de Victorin Tapparel ?

**Par mains levées le don de l'Hoirie Marie Ravaz et de Victorin Tapparel est accepté à l'unanimité.**

La deuxième proposition de don est de **Mme Marie-Jeanne Pannatier et M. Fabien Rey**. Il s'agit d'une parcelle de 2'121m<sup>2</sup> qui a des prés et bois, les conditions sont les mêmes que le don précédent. S'il y a des questions, **M. Fabien Rey, Conseiller**, est présent pour vous répondre.

- **M. Maurice Robyr** lui demande où est le terrain ?
- **M. Fabien Rey** répond qu'il est à la Barra à Chermignon d'en bas, après le Dr. Sphar secteur Chermignon.

**Le Président** demande acceptez-vous le don de **Mme Marie-Jeanne Pannatier et M. Fabien Rey** ?

**Par mains levées le don de Mme Marie-Jeanne Pannatier et M. Fabien Rey est accepté à l'unanimité.**

## **10. Chalet ESS Crans-Montana, discussion et approbation**

**Le Président** explique la situation de ce chalet à Montana, qui peut être considéré comme historique. On a eu contact avec les propriétaires, une dizaine de personnes qui étaient des membres de l'Ecole Suisse de Ski de Montana. Il y avait un contrat de location de CHF 100.00/an sans DSDP. Après renseignement auprès d'un avocat, ce chalet appartient malgré tout à la Bourgeoisie de Montana, propriétaire du terrain. Les personnes qui ont ce chalet désirent l'abandonner et souhaiteraient en faire don au Ski-Club de Crans-Montana. La décision a été prise par **le Conseil** de demander à **M. Gilles Rey, Ingénieur**, de faire une étude pour la réhabilitation de ce chalet ESS. Il nous a fait un dossier avec des photos et explications. **Le Conseil** a défini trois solutions :

<sup>1ère</sup> Reprise du chalet par la Bourgeoisie et la réhabilitation avec un budget de CHF 75'000.00.

<sup>2ème</sup> Le Ski-Club de Crans-Montana a envoyé un courrier avec intention de rachat à la Bourgeoisie de Montana pour ce chalet, avec un DSDP de 50 ans sur la parcelle concernée. Le Ski-Club s'engage à la remise en état du chalet ainsi qu'à son entretien.

<sup>3ème</sup> La déconstruction.

**Le Conseil** est favorable à mettre ce chalet gratuitement au Ski-Club de Crans-Montana en échange de la réhabilitation et de son entretien pour les 50 prochaines années, avec DSDP.

La discussion est ouverte.

- **M. Maurice Robyr** demande la surface du chalet.
- **M. Gilles Rey** parle d'environ 50m<sup>2</sup> sans avoir mesuré. Après vérification sur plan, il fait 38m<sup>2</sup>.
- **M. Jean-Noël Rey** pose la question de savoir ce que voudrait faire la Bourgeoisie avec.
- **Le Conseil** ne pense pas reprendre le chalet mais bien de le laisser au Ski-Club.
- **M. Marcel Berbier** trouve raisonnable qu'il revienne au Ski-Club de Crans-Montana. Il demande si ce chalet est classé ?
- **M. Gilles Rey** répond ne pas avoir d'information à ce sujet.
- **M. Kevin Casas** demande l'utilisation que va faire le Ski-Club.
- **Le Président** répond que c'est pour les jeunes, faire des cours et déposer du matériel.
- **M. Lucien Bonvin** remercie **le Conseil et son Président** de s'être occupé dans cette affaire. Il espère que c'est le Ski-Club qui va l'avoir avec DSDP.
- **M. Denis Lamon** explique un peu l'historique de ce chalet et dit que c'est une très bonne chose qu'il revienne au Ski-Club de Crans-Montana.

La parole n'est plus demandée, **Le Président** questionne :

Donnez-vous mandat au **Conseil** pour gérer le dossier chalet ESS Montana selon la décision prise par l'Assemblée et la position du **Conseil** ?

**Par mains levées, le dossier chalet ESS Montana est accepté à l'unanimité.**

**Le Conseil va rapidement prendre contact avec le Ski-Club de Crans-Montana pour terminer le dossier.**

## **11. Agrégations, présentations et approbations**

La parole est donnée à **Mme Laetitia Krembel**, qui nous présente deux personnes qui ont fait la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Montana.

**Mme Andréane Berclaz** née le 03 septembre 1978, fille de **M. Jacques et de Mme Paulette Nanchen née Tapparel**, petite fille de **M. René et de Mme Héroïne Tapparel née Robyr**. Depuis sa naissance elle a toujours habité à Montana-Village.

- **Mme Marie-Jo Rey-Robyr** demande les conditions d'entrée à la Bourgeoisie.
- **Mme Laetitia Krembel** répond que le tarif normal est de CHF 2'000.00, mais vu qu'elle est fille et petite fille de Bourgeois, l'Assemblée peut réduire de moitié le tarif, soit CHF 1'000.00.

**Mme Lea Huggler** est née le 12 janvier 2004, fille de **M. Bruno et de Francine Huggler née Rey**, petite fille de **M. Daniel et Mme Louise Rey née Clivaz**. Depuis sa naissance elle a toujours habité sur la commune de Crans-Montana.

- **Mme Laetitia Krembel** précise que le tarif pour **Mme Lea Huggler**, qui a fait sa demande avant sa majorité, donc CHF 200.00, est réduit de moitié selon les mêmes critères que pour **Mme Andréane Berclaz**, il sera de CHF 100.00.

**Selon les applaudissements de l'Assemblée, le Président considère, Mmes Berclaz et Huggler comme acceptées à la Bourgeoisie de Montana.**

## **12. Locations des salles**

**Le Président** relève que lors de la dernière APE le sujet a été soulevé dans les divers, entre autres par **M. Marcel Berbier**. **Le Conseil** souhaitait offrir la gratuité des salles aux sociétés culturelles de Montana et de Corin. **M. Yves-Roger Rey** a proposé à l'Assemblée de ce soir-là, que toutes les réservations soient aux mêmes conditions. **Le Conseil** en a prit note et depuis les locations sont toutes payantes. Cette décision prise dans les divers ne peut être validée, c'est pourquoi elle est dans l'ordre du jour de ce soir. **Le Président** ouvre la discussion :

- **M. Pascal Rey** nous dit qu'il a deux casquettes, la présidence de la chorale Saint Michel de Corin et la responsabilité de gérer le Conseil de paroisse. Il nous parle du pour et du contre, de différentes situations et que la décision est difficile à prendre.
- **M. Marcel Berbier** en étant le premier intervenant l'automne passé relève, qu'aucune décision de l'Assemblée n'a été prise le soir-là. Que c'est une décision du comité par son **Président**. De plus je rejoins les paroles de **M. Pascal Rey**. Moi en tant que responsable du club de pétanque, je ne demande rien. Nous avons une prestation pour nous-même, nous faisons notre loisir, je ne demande pas la gratuité de la salle bourgeoise, mais de reconsidérer la réalité et être un peu plus Bourgeois.
- **M. Maurice Robyr** dit que nous venons d'attribuer le DSDP gratuit pour le chalet ESS, il lui semble que pour les jeunes du village et les sociétés on pourrait aussi faire un geste.



- **Le Président** précise quand même que le débat a été soulevé par **M. Marcel Berbier** qui demandait la gratuité de la salle bourgeoisiale pour le club de pétanque.
- **M. Marcel Berbier** dit non, je demandais pour les sociétés du village.
- **Le Secrétaire** précise tout de même, que selon le PV de l'APE du 26 octobre 2021, **M. Marcel Berbier** a parlé de la réservation de la salle à CHF 200.00 pour le club de pétanque. Il a par la suite, demandé si **le Conseil** ne pouvait pas revenir en arrière et de ne pas faire payer aux sociétés locales. Il y a quelques instants, **M. Marcel Berbier** vient de dire devant l'assemblée qu'il ne demande rien pour le club de pétanque.
- **M. Marcel Berbier** répond que lors de l'APE il a été vexé, que comme société du village on lui a demandé CHF 200.00 pour la location de la salle.
- **Le Président** dit que le terme société du village va être difficile à définir dans le cadre de la Bourgeoisie. Il rappelle que c'est dans les compétences **du Conseil** de faire payer les salles et que cela a été ajouté à l'ordre du jour pour chercher une solution. Dorénavant **le Conseil** est clair, les salles seront payantes à toutes et tous demandant la réservation, si ce n'est pour les ensevelissements et tout sera plus simple. Il répond aussi à **M. Maurice Robyr**, il est vrai que la Bourgeoisie laisse gratuit le chalet ESS, mais pour la réhabilitation le montant de CHF 75'000.00 n'est pas gratuit.

La discussion est close sur ce point et l'on reviendra peut-être l'année prochaine pour voir l'évolution.

### 13. Divers

- **M. Patrick Rey** a une requête, que les bourgeoises et les bourgeois qui n'habitent pas la Commune de Crans-Montana puissent participer à l'assemblée primaire sans avoir à s'inscrire.
- **Le Président** répond que la loi est assez claire, sont habilités à participer les Bourgeois habitant sur la Commune bourgeoisiale, sont autorisés à participer après avoir fait une demande écrite au **Président**, les Bourgeois habitant en Valais et que les Bourgeois du monde entier sont éligibles.
- Il explique un autre point, sur le refus de la Commune de Crans-Montana de transmettre les listes modifiées des Bourgeois en début d'année, surtout pour les nonagénaires et les jeunes qui ont 18 ans. La Bourgeoisie est tenue de tenir à jour cette liste toutes les années selon la loi.
- **Le Président** tient à remercier chaleureusement ses collègues **du Conseil**, pour l'excellent travail réalisé avec une bonne entente. Il remercie aussi **Mme Marie-Paule** et **M. Nicolas Theytaz** pour leur engagement. Il donne les dates des prochains rendez-vous, samedi 11 juin 2022 nettoyage des forêts avec dîner offert, dimanche 21 août 2022 sortie culturelle et jeudi 08 décembre 2022 le communage pour les Bourgeois actifs. Il remercie et salue toute l'assemblée qui est invitée à partager le verre de l'amitié. Il clôt l'assemblée à 21h25.

#### BOURGEOISIE DE MONTANA

Le Président  
Michel Rey




Le Secrétaire  
Thierry Rey

